

Résumé

Programmes de maîtrise en économique et doctorat en économie du développement

Avril 2023

Description sommaire du programme

Maîtrise en économique

La maîtrise en économique est un programme de 45 crédits rattaché au Département d'économique de l'École de gestion. Cette maîtrise permet aux personnes étudiantes de poursuivre leur acquisition de connaissances en économique et d'acquérir une spécialisation dans un domaine spécifique de l'économie.

Le programme offre trois cheminements : un cheminement en recherche, un en régime régulier (de type cours) et un cheminement en régime coopératif (avec stages). Chaque cheminement a un tronc commun de 12 crédits d'activités pédagogiques et des activités pédagogiques spécifiques au cheminement, obligatoire ou à option, représentant 33 crédits. Pour le cheminement en recherche, les étudiants suivent 3 cours à option et ont 24 crédits d'activités obligatoires (séminaire de mémoire pour 3 crédits et mémoire pour 21 crédits). Dans les cheminements en régime régulier et coopératif, les étudiants suivent 21 crédits de cours supplémentaires à option et 12 crédits obligatoires (activité de recherche pour 3 crédits et un essai de 9 crédits). Pour le cheminement coopératif s'ajoutent deux stages obligatoires.

Visant à approfondir les connaissances en économique et à former des spécialistes de domaines spécifiques de l'économie, la maîtrise en économique est ouverte aux personnes diplômées d'un programme du baccalauréat en économique et à celles qui détiennent un diplôme équivalent (par exemple une licence en sciences économiques d'une université suivant le système français). Le cheminement en recherche et le cheminement en régime régulier accueillent des personnes étudiantes québécoises et d'autres en provenance de l'international. Le régime « coop » est également accessible à certaines personnes étudiantes provenant de l'international selon leurs performances universitaires depuis 2019. Le programme peut aussi accueillir des personnes étudiantes internationales en échange. Pour permettre aux personnes étudiantes qui n'ont pas eu une formation de 1er cycle en économique d'accéder à la maîtrise en économique, une propédeutique peut être exigée comme condition d'admissibilité avec une moyenne minimale de 3,0/4,3 pour ces cours.

Doctorat en économie du développement

Lors de la création du programme de doctorat en économique à l'UdeS, il avait été décidé d'offrir un programme spécialisé en économie du développement, ce qui correspondait alors aux spécialisations des ressources professorales nouvellement recrutées. Malgré des cours plus spécialisés en économie du

développement, la structure du doctorat en économie du développement de l'École de gestion de l'UdeS correspond à celle des autres doctorats en économie au Canada.

Le programme de doctorat en économie du développement est un programme de Ph. D. Il comporte 90 crédits, dont 57 crédits de thèse, en plus de crédits pour différentes activités de recherche. Le programme vise à former des chercheuses et chercheurs spécialistes de l'économie du développement, capables de développer et d'appliquer de nouvelles connaissances aux problématiques rencontrées au sein des différentes institutions internationales et nationales. Des cours dans quatre spécialisations liées à l'économie du développement sont offerts, soient en environnement et ressources naturelles ; en finance et commerce international ; en analyse de la pauvreté, des inégalités et du bien-être ainsi qu'en modélisation économique.

Pour être admissibles au programme de doctorat en économie du développement, les candidates et les candidats doivent détenir un grade de 2e cycle en économique ou un grade de 2e cycle dans un autre champ d'études relié au domaine de l'économie du développement. Pour permettre aux personnes étudiantes qui n'ont pas une formation en économique d'accéder au programme de doctorat en économie du développement, une propédeutique pour laquelle elle ou il devra obtenir une moyenne minimale de 3,7/4,3 pourra être exigée. Ce programme est ouvert aux personnes étudiantes québécoises et à celles provenant de l'international.

Les objectifs généraux de la formation pour la maîtrise visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de poursuivre l'acquisition de connaissances en économique;
- d'acquérir une spécialisation dans un domaine spécifique de l'économique :
 - soit, dans le cheminement en régime coopératif et en régime régulier :
 - d'apprendre des méthodes de recherche spécifiques à l'économie appliquée et de développer ses habiletés à effectuer des études économiques conjoncturelles dans une entreprise privée ou publique;
 - soit, dans le cheminement en recherche :
 - d'analyser des travaux publiés sur des sujets de recherche relevant de son domaine de compétence et de participer à la conception, à l'élaboration et à la réalisation d'un projet de recherche sous la supervision d'une directrice ou d'un directeur de recherche.

Les objectifs généraux de la formation pour le doctorat visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de :

- communiquer des savoirs dans le milieu universitaire;
- réaliser des projets relatifs aux enjeux du développement dans différents milieux connexes au monde du développement;
- développer et diffuser du matériel à caractère formatif et des outils théoriques dans le monde du développement;
- favoriser la transmission du savoir, la diffusion des connaissances et les transferts technologiques vers les pays en voie de développement dans le cadre des travaux d'une organisation internationale.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de maîtrise en économie et du doctorat en économie du développement respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Tableau 1).

Tableau 1 : Composition du comité d'évaluation de programme

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Fabrice Dabire	Étudiant au doctorat
Marie-Claude Drouin	Directrice adjointe aux études de premier cycle de l'École de gestion
Malorie Gélinas	Conseillère pédagogique en évaluation de programmes
Frédéric Hallé-Rochon	Étudiant à la maîtrise
Jie He	Professeure en économie et directrice des programmes en économie
Ma Guixiang Nadeau	Coordonnatrice académique aux études supérieures
Patrick Richard	Professeur en économie
Axcel Selemani	Étudiant à la maîtrise
Valérie Vierstraete	Professeure en économie et vice-doyenne à l'enseignement (à partir de juin 2021) (Présidente du CEP)
Denis Bédard	Professeur extérieur au programme (Département de pédagogie)
Michael Doyon	Chargé de cours en économie

Contexte

Le Département d'économie a longtemps été rattaché à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke. Le programme de maîtrise y existait avec le cheminement recherche uniquement. En 1989, le Département d'économie a décidé d'ajouter un cheminement coopératif au programme de maîtrise. Ceci devait permettre de se démarquer des autres programmes de maîtrise en économie du Québec. Un cheminement de « type cours » s'est greffé par la suite. Ainsi, en 1999, avec ce cheminement « régulier », les personnes étudiantes avaient le même nombre de cours à suivre que les personnes étudiantes du cheminement coopératif, mais sans les stages à faire. Les personnes étudiantes provenant de l'international pouvaient ainsi se tourner vers une offre de cours plus variée.

De 2000 à 2004, un cheminement en économie financière a été offert, conjointement entre les départements d'économie et de finance. Des cours de chacune des deux disciplines étaient offerts, en plus de stages coopératifs. Cependant, il semble que ce cheminement alourdissait la charge de gestion du programme de maîtrise de finance. Ce cheminement a alors été abandonné.

En 2004, les restrictions budgétaires ayant eu lieu (baisse du nombre de postes de professeurs par exemple), le Département d'économie, associé à la FLSH, est déménagé à la Faculté d'administration où des cours d'économie sont donnés par le Département de finance. Les ressources professorales en économie du Département de finance sont alors transférées au Département d'économie.

La préparation de la création d'un programme de doctorat a débuté lors du transfert, en 2004, du Département de la FLSH à la Faculté d'administration (depuis 2016, École de gestion). En misant sur le renouvellement des ressources professorales, les champs de recherche des professeurs recrutés et les besoins de la société, le Département a décidé de spécialiser son doctorat en économie du développement. La première cohorte d'étudiants entre au doctorat à l'automne 2011.

Le programme de doctorat a peu évolué pendant les premières années de sa création. Le seul changement a porté sur la condition de l'admissibilité à un passage accéléré au doctorat pour une personne étudiante inscrite à la maîtrise en économie de l'Université de Sherbrooke. Plus précisément, au lieu d'exiger une moyenne minimale de 3,7 sur 4,3 des 9 crédits obtenus lors de la première session à la maîtrise, le doctorat a rehaussé l'exigence à une moyenne minimale de 3,7 sur 4,3 des 18 crédits obtenus lors des 2 premières sessions à la maîtrise, les crédits de cours choisis étant précisés par la direction de programme.

Cependant, la structure du programme de doctorat initialement proposée souffrait de certaines rigidités, qui ont contribué à la prolongation de la durée des études de plusieurs personnes étudiantes. Des irritants ont été soulevés par les personnes étudiantes et ont fait l'objet de modifications au cours de 2020 et 2021, sous l'impulsion de la nouvelle directrice de programme, la professeure Jie He.

Le doctorat comportait une activité obligatoire (ECN861) « résidence en institution » pour que la personne étudiante s'insère dans une équipe de travail, au sein d'un milieu lié au développement (organisations internationales, par exemple). Elle a été créée dans le but d'offrir aux étudiantes et étudiants la possibilité de mieux comprendre les compétences recherchées par les employeurs autres qu'universitaires et de mieux orienter leur thèse doctorale. Dans la version initiale du programme, cette activité devait être achevée à la première session de rédaction. Bien que l'interprétation d'une « résidence en institution » ait été laissée intentionnellement vague pour permettre une grande flexibilité aux personnes étudiantes qui sont responsables de chercher elles-mêmes leur résidence, pour certaines, dénicher une telle résidence constitue une tâche difficile, voire impossible. Comme cette activité était préalable aux activités de recherche et à la soutenance, plusieurs personnes étudiantes ont été retardées dans leur cheminement, n'arrivant pas à trouver une résidence pour les accueillir. Afin de mieux arrimer les activités d'apprentissage avec les activités d'évaluation des sessions en rédaction, de donner une certaine souplesse dans le programme et d'éviter des prolongations inutiles de la durée des études, la « résidence en institution » est donc devenue facultative et n'est plus considérée comme une activité préalable pour les autres activités de recherche prévues au programme, y compris la soutenance. Dans le cas où une personne étudiante n'a pu effectuer une résidence à la fin de la session d'automne de la quatrième année et qu'elle a déjà achevé l'activité de recherche la plus importante de son programme, l'activité de recherche II (ECN863), le programme va désormais lui permettre de compenser la « résidence en institution » par une troisième activité de recherche ECN870. Cette autorisation se fait en accord entre la direction de recherche et la direction de programme.

Un autre irritant a été corrigé. En effet, un examen de spécialisation (ECN859) sanctionnait la fin de la 2^e année de scolarité. Dans les faits, comme cet examen arrivait très tôt au cours de l'été de la 2^e année, l'expérience a montré qu'il ne s'agissait que de la reproduction d'examens disciplinaires, sans réelle valeur

ajoutée pour les personnes étudiantes. Cet examen a été remplacé par l'activité ECN869 (Proposition de recherche) dont le but est de présenter et de faire valider sa proposition de recherche, soit le sujet choisi de sa recherche, la contribution de la thèse et l'échéancier prévu. En plus d'accélérer leur recherche, ce changement permet aux personnes étudiantes de préparer, dès l'été de l'an 2, une demande de subvention.

Ces deux modifications considérées comme majeures ont nécessité une harmonisation du nombre de crédits des différentes activités de recherche (ECN873, ECN863, ECN870), de l'examen de synthèse (ECN858), de la proposition de recherche (ECN869) et de la thèse (ECN872). Finalement, à l'hiver 2021, quelques modifications dans les préalables de ces mêmes activités ont été faites assouplissant l'organisation des activités de recherche prévues dans le programme.

Quelques modifications ont été apportées au programme de maîtrise en économique. Tout d'abord, plusieurs activités de la maîtrise ont changé lors de la création du doctorat. Ainsi, en 2011, 7 nouveaux cours optionnels ont été créés pour le doctorat et sont aussi devenus accessibles aux personnes étudiantes de la maîtrise. Tout récemment, la séquence des stages a été modifiée pour le cheminement coopératif de la maîtrise, car le 1^{er} stage, qui avait lieu dès l'hiver de la 1^{re} année de la maîtrise empêchait les personnes étudiantes de capitaliser vraiment sur leurs apprentissages. Par surcroît, comme le régime coopératif est désormais ouvert aux personnes étudiantes provenant de l'international, les employeurs désirent pouvoir juger de leur valeur en consultant les résultats qu'elles ont obtenus à l'automne. Le 1^{er} stage a ainsi été déplacé à l'été de la 1^{re} année et le 2^e stage, à l'automne de la 2^e année. La séquence de cours a été revue en conséquence.

La visite des experts (décembre 2021)

La visite d'expertise a eu lieu les 21 et 22 décembre 2021 via Teams. Les parties prenantes des programmes (personnes étudiantes, le comité d'évaluation de programme, le corps enseignant) ont eu la chance de rencontrer deux personnes expertes externes, M^{me} Myra Yazbeck de l'Université d'Ottawa et M. Markus Hermann de l'Université Laval. Les rapports des personnes expertes permettent de confirmer la pertinence et la qualité des deux programmes. Les deux rapports sont étoffés, concordants et complémentaires. Ceux-ci ont confirmé les points faibles relevés dans l'autoévaluation des programmes. Le CCE et d'avis que leurs nombreuses recommandations permettront d'améliorer la qualité des programmes.

Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule sept recommandations concernant les programmes en économie :

- R. 1 : Revoir les conditions d'admission.
- R. 2 : Revoir la structure de la maîtrise.
- R. 3 : Revoir la structure du doctorat.
- R. 4 : Améliorer la promotion des programmes.

- R. 5 : Vérifier la rentabilité des programmes.
- R. 6 : Trouver les moyens d'assurer une meilleure situation financière aux personnes étudiantes.
- R. 7 : Promouvoir l'analyse critique et l'écriture scientifique chez les personnes étudiantes.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de l'École de gestion lors de sa séance du 8 juin 2022.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en décembre 2022. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en économie et doctorat en économie du développement ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis, dans un premier temps au conseil de la recherche pour avis et dans un second temps au conseil des études (CE) qui a adopté l'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 8 mars 2023.

Lors de sa réunion du 5 avril 2023, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise en économie et doctorat en économie du développement.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes